



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191217-D2019_103-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

DELIBERATION

N°2019-103 du 17 décembre 2019

**OBJET – DECISION MODIFICATIVE N°4 –
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Le 17 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 décembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 7

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Nicole GUÉRIN à M. Alain PROREL
Mme Fanny BOVETTO à Mme Claude JIMENEZ
M. Yvon AIGUIER à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Gilles PERLI
Mme Martine ALYRE à M. Nicolas GALLIANO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération n°2019-19 du 19 mars 2019, relative au vote des Budgets Primitifs 2019,

Vu la délibération n°2019-31 du 23 avril 2019, relative au vote d'une décision modificative n°1 du budget assainissement,

Vu la délibération n°2019-54 du 20 août 2019, relative au vote d'une décision modificative n°2 du budget assainissement,

Vu la délibération n°2019-68 du 8 octobre 2019, relative au vote d'une décision modificative n°3 du budget assainissement,

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à l'augmentation de la participation de la CCB au capital de la Société Publique Locale Eau Services Haute Durance soit + 1 000 000 € à l'article 261 « titres et participations » en dépenses d'investissement,

Considérant les sollicitations des communes relatives aux remises à niveau des regards assainissement, il est proposé d'inscrire sur l'opération « remise à niveau des regards » 40 000 € pour la remise à niveau de 40 regards soit + 40 000 € à l'article 2313 de l'opération 11 (dépense d'investissement).

Considérant que les travaux de raccordement en assainissement du centre d'incendie et des secours de La Grave ne seront pas engagés en 2019. Il est proposé de venir diminuer des crédits budgétaires

de l'opération 18 « assainissement La Grave » soit – 140 000 € à l'article 2313 de l'opération 18 (dépenses d'investissement).

Considérant les reliquats de crédits qui ne seront pas engagés avant la clôture de l'exercice budgétaire 2019, il est proposé de venir diminuer des crédits budgétaires correspondant, soit -13 000 € à l'article 2313 pour l'opération 20 « assainissement Saint Chaffrey », - 6 000 € à l'article 2313 pour l'opération 21 « assainissement Monétier les Bains », - 3 000 € à l'article 2313 pour l'opération 22 « assainissement Cervières », - 10 000 € à l'article 2313 pour l'opération 23 « assainissement Névache », - 13 000 € à l'article 2313 pour l'opération 24 « assainissement Puy Saint André », - 24 000 € à l'article 2313 pour l'opération 32 « SPANC » (dépenses d'investissement), -1 000 € à l'article 2313 pour l'opération 26 « assainissement Briançon ».

Considérant le versement par l'Agence de l'eau d'une subvention pour la recherche de micropolluant à la Station d'épuration de Briançon, il est proposé d'inscrire +10 000 € à l'article 7478 « autres subventions ».

Considérant que lors de la conception du budget primitif 2019 de l'assainissement, 10 000 € ont été budgétisés pour d'éventuels demandes émanant de la trésorerie pour l'enregistrement de mises en non-valeur pour créances éteintes. A ce jour, la trésorerie n'a formulé aucune demande, il est donc proposé de diminuer les crédits budgétisés, soit – 5 000 € à l'article 6541 « créances éteintes » (dépense de fonctionnement).

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 10 décembre 2019,

Vu l'avis du Bureau du 9 décembre 2019,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 4 du budget « Assainissement » 2019 telle que motivée et établie comme suit :

Détail de la Dm n°4 par article budgétaire :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Compte	DM n°4	Type
Fonctionnement						
	Dépenses				10 000	
		O23 Virement à la section d'investissement			15 000	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante			-5 000	
			6541	Créances éteintes	-5 000	Réel
	Recettes				10 000	
		74 – Subv d'exploitation			10 000	
			7478	Autres subventions	10 000	Réel
Investissement						
	Dépenses				15 000	
		23 - Immobilisations en cours			-985 000	
			11	2313 Constructions	40 000	Réel
			18	2313 Constructions	-140 000	Réel
			33	2313 Constructions	-815 000	Réel
			20	2313 Constructions	-13 000	Réel
			21	2313 Constructions	-6 000	Réel
			26	2313 Constructions	-1 000	Réel
			22	2313 Constructions	-3 000	Réel

AR Prefecture

005-240500439-20191217-D2019_103-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

	23	2313	Constructions	-10 000	Réel
	24	2313	Constructions	-13 000	Réel
	32	2313	Constructions	-24 000	Réel
	26 - Participations et créances rattachées à des participations			1 000 000	
		261	Titres de participation	1 000 000	Réel
Recettes				15 000	
	O21 Virement de la section de fonctionnement			15 000	Ordre

Nouvel équilibre budgétaire :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DMs	DM 4	Total		BP + DMs	DM 4	Total
Charges à caractère général	281 400,00		281 400,00	Résultat d'exploitation reporté	538 600,91		538 600,91
Charges de personnel	83 000,00		83 000,00	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
Charges financières	20 000,00		20 000,00	Opérations d'ordre	37 000,00		37 000,00
Charges de gestion courante	10 000,00	-5 000,00	5 000,00	Vente de produits	1 062 000,00		1 062 000,00
Charges exceptionnelles	590 000,00		590 000,00	Subventions d'exploitation	598 500,00	10 000,00	608 500,00
Opérations d'ordre	266 000,00		266 000,00	Produits gestion courante	55 500,00		55 500,00
Virement section d'investissement	1 046 700,91	15 000,00	1 061 700,91	Produits exceptionnels	3 500,00		3 500,00
TOTAL	2 297 100,91	10 000,00	2 307 100,91	TOTAL	2 297 100,91	10 000,00	2 307 100,91

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP + DMs	DM 4	Total		BP + DMs	DM 4	Total
Opérations d'ordre	37 000,00		37 000,00	FCTVA	157 212,00		157 212,00
Emprunts	96 223,86		96 223,86	Subventions d'invest	10 500,00		10 500,00
Immos incorporelles	40 785,00		40 785,00	Opérations d'ordre	266 000,00		266 000,00
Immos en cours	1 473 180,49	-985 000,00	488 180,49	Reprise résultat	166 776,44		166 776,44
Participations et créances	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	Virement de la section de fonctionnement	1 046 700,91	15 000,00	1 061 700,91
Opération cpte de tiers	30 000,00		30 000,00	Opération cpte de tiers	30 000,00		30 000,00
TOTAL	1 677 189,35	15 000,00	1 692 189,35	TOTAL	1 677 189,35	15 000,00	1 692 189,35

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Date affichage : **18 DEC. 2019**

Gérard Fromm
Gérard FROMM

